

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-13

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2024-13

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Place Pierre Curie - Acquisition de la propriété de TDF cadastrée AV61 et 28 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a l'opportunité d'acquérir à l'amiable la propriété TDF constituée d'un bâtiment d'activités et de bureaux situés au pied de l'antenne de radio située sur la commune d'Artigues-Près-Bordeaux, Place Pierre Curie, pour une contenance totale d'environ 2 993 m².

Depuis plusieurs mois, Bordeaux Métropole a engagé des discussions avec l'opérateur TDF, propriétaire de l'antenne radio présente sur la commune d'Artigues-Près-Bordeaux et vendeur des bâtiments attenants à l'antenne, situés sur les parcelles cadastrées AV28 et AV61, Place Pierre Curie.

Cette acquisition s'inscrirait à plusieurs titres dans le cadre des politiques économiques métropolitaines :

- Premièrement, la feuille de route économique adoptée fin 2021 qui vise, entre autres, le développement et la requalification de zones d'activités économiques présentes sur le territoire ; le site TDF se situant au sein de l'une d'entre elles, à savoir le périmètre Blancherie/Descartes/Feydeau sur Artigues.
- Deuxièmement, le déploiement de l'OIM Arc Rive Droite, visant l'objectif de devenir un territoire en transition aux plans écologique et énergétique.
- Enfin, la feuille de route Economie Sociale et Solidaire a été adoptée au Conseil métropolitain du 8 juillet 2022. Bordeaux Métropole développe une politique ESS depuis de nombreuses années et propose à présent d'amplifier son action inscrite dans la complémentarité du schéma de développement économique pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises du territoire métropolitain. Pour cela il est proposé d'inscrire des actions concrètes en faveur de l'ESS dans la stratégie plus globale de développement économique.

Aussi, pour répondre à ces enjeux, une étude pré-opérationnelle d'aménagement des secteurs économiques Blancherie et Feydeau sur Artigues est en cours de réalisation. Ainsi, dès le démarrage de l'étude, une attention particulière a été portée au site TDF.

En termes d'enjeux économiques, le travail réalisé conseille le confortement des activités productives sur le périmètre de la Blancherie. Cela doit se traduire d'une part, en renforçant l'offre de locaux d'activités (espace d'accueil TPE-PME-PMI généralistes) et d'autre part, en créant un pôle dédié à l'accueil d'activités de l'Economie Sociale Solidaire.

Dans le cadre du schéma d'aménagement retenu, il en ressort un invariant, à savoir la création du pôle ESS précédemment cité, qui serait la vitrine du secteur de la Blancherie, implanté dans les anciens locaux de l'antenne TDF.

Bordeaux Métropole engage depuis septembre 2022, le travail de programmation et de formalisation du modèle économique et juridique en partenariat avec les opérateurs ATIS et La Foncière Solidaire visant la définition des usages du site, une validation des besoins des acteurs locaux et la faisabilité du projet.

En outre, au terme des pourparlers engagés avec le propriétaire, un accord amiable pourrait intervenir moyennant le versement d'un prix de trois cent soixante mille cinq cents euros (360 500 €) conforme à l'estimation domaniale accordant une marge d'appréciation de 10%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-37 et L 2241.1,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 8 décembre 2023,

VU la délibération n° 2022-591 votée au Conseil métropolitain du 24 novembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'acquérir la propriété de TDF

DECIDE

Article 1 : d'annuler et remplacer la délibération n° 2022-591 votée au Conseil métropolitain du 24 novembre 2022,

Article 2 : d'acquérir auprès de TDF la propriété bâtie située Place Pierre Curie cadastrée AV 61 et 28 pour une contenance totale d'environ 2 993 m² moyennant le versement d'un prix trois cent soixante mille cinq cents euros (360 500 €) accepté par la Direction de l'immobilier de l'Etat,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition sur le budget principal chapitre 21 compte 2111 fonction 61 de l'exercice en cours,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et tout document afférent à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	